



ASSEMBLÉE NATIONALE

13ème législature

musées

Question écrite n° 23834

Texte de la question

Mme Jacqueline Fraysse attire l'attention de Mme la ministre de la culture et de la communication sur l'accès des étudiants aux musées nationaux. La France possède un riche patrimoine culturel ainsi qu'un réseau de musées étendu sur l'ensemble de son territoire. Les visites des musées nationaux permettent aux jeunes d'élargir leurs connaissances générales et contribuent à leur réussite scolaire, surtout lorsqu'ils entreprennent des études supérieures. Aujourd'hui, seuls les étudiants en histoire de l'art bénéficient d'un accès gratuit et illimité aux musées de notre pays. Cette mesure, si elle est légitime, ne répond pas aux attentes et aux besoins de formation formulés par l'ensemble des étudiants. D'abord, parce que d'autres filières seraient tout aussi légitimes que cette dernière à revendiquer, au nom de leur spécialité, un accès gratuit aux musées. Mais, plus globalement, considérer ce dispositif comme un domaine réservé à certaines filières relève d'une conception restrictive, voire élitiste, de l'accès à la culture et aux savoirs en général. Quel que soit son choix d'orientation scolaire et professionnelle, un étudiant devrait pouvoir s'ouvrir aux richesses culturelles de son pays. Un obstacle majeur pour les jeunes en la matière est d'ordre économique. Comme le démontrent la plupart des études, les conditions de vie des étudiants, qu'ils soient boursiers ou non, se caractérisent, pour une immense majorité d'entre eux, par la précarité. 50 % des étudiants travaillent pour financer leurs études ; un nombre certain d'entre eux vit sous le seuil de pauvreté (100 000 selon l'observatoire de la vie étudiante) et la baisse globale du pouvoir d'achat ne les a pas épargnés. Ces jeunes en formation, particulièrement les plus modestes, ne peuvent se permettre des visites régulières dans les différents lieux de diffusion de la culture, pourtant utiles à leur épanouissement personnel et scolaire, et ce malgré la politique tarifaire en place. C'est pourquoi, elle lui demande d'accorder l'accès gratuit aux musées nationaux à l'ensemble des étudiants et, en tout état de cause, aux boursiers. Ceci suppose de prévoir, dans le budget 2009 de la culture, le financement nécessaire pour ne pas mettre les établissements concernés en difficulté. Cet investissement en faveur de la jeunesse ne peut que servir le pays et son avenir.

Texte de la réponse

La Fédération française des associations d'étudiants en histoire souhaite obtenir la gratuité d'accès aux musées et monuments historiques pour les étudiants, et en particulier pour les étudiants en histoire. Une seule disposition tarifaire à portée générale est énoncée dans la loi n° 2002-5 du 4 janvier 2002 relative aux musées de France : dans les musées dépendant de l'État, la gratuité d'accès est accordée aux visiteurs de moins de 18 ans. Les musées nationaux, relevant du ministère de la culture et de la communication et ayant statut de service à compétence nationale, accordent la gratuité aux étudiants de certaines disciplines pour lesquelles l'accès direct et quasi-quotidien aux oeuvres apparaît indispensable. C'est ainsi que bénéficient de la gratuité d'entrée dans ces musées les étudiants en histoire de l'art, en arts plastiques, en cinéma, en théâtre, ainsi que les élèves de l'école du Louvre et de l'Institut national du patrimoine. Des dispositions similaires, applicables aux étudiants des disciplines artistiques et culturelles, existent dans les musées ayant statut d'établissement public, tels le musée du Louvre, le musée d'Orsay, le musée du Quai Branly, ou le musée national d'Art moderne. Les musées dépendant des collectivités territoriales, et qui représentent la très grande majorité des 1 208 musées

de France, déterminent librement leur politique tarifaire. La diversité de situation y est donc importante. Enfin, durant le premier semestre 2008, la gratuité totale des collections permanentes est expérimentée dans 14 musées et monuments nationaux. L'analyse des résultats de cette expérience, notamment au regard des effets de la gratuité sur la diversification des publics et la démocratisation des pratiques culturelles, aidera à dégager des orientations pérennes en matière de politique tarifaire. C'est dans le cadre général de cette réflexion que pourraient être éventuellement étudiées des mesures spécifiques en direction des étudiants.

Données clés

Auteur : [Mme Jacqueline Fraysse](#)

Circonscription : Hauts-de-Seine (4^e circonscription) - Gauche démocrate et républicaine

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 23834

Rubrique : Patrimoine culturel

Ministère interrogé : Culture et communication

Ministère attributaire : Culture et communication

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 27 mai 2008, page 4314

Réponse publiée le : 15 juillet 2008, page 6139